MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 120 (2020), p. 77-86

Anne Boud'hors, Jean Gascou

Un nouveau papyrus de la jarre d'Edfou

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Un nouveau papyrus de la jarre d'Edfou

ANNE BOUD'HORS, JEAN GASCOU

RÉSUMÉ

Dans le cadre du projet d'édition des papyrus grecs et coptes de la jarre d'Edfou, sont publiés ici un cautionnement grec, peut-être attribuable à la période byzantine, et la lettre copte qui se trouve au verso.

Mots-clés : Edfou, copte, grec, chronologie, cautionnement, lettre.

ABSTRACT

As part of the editing project relating to the Greek and Coptic papyri from the Edfu jar, a Greek surety, perhaps attributable to the Byzantine period, and the Coptic letter written on the back, are published here.

Keywords: Edfu, Coptic, Greek, chronology, surety, letter.

BIFAO 120 (2020), p. 77-86 Anne Boud'hors, Jean Gascou
Un nouveau papyrus de la jarre d'Edfou
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

D'abord intitulé « Edfou trente ans après la conquête arabe », le projet qui vise à éditer et rééditer les papyrus coptes et grecs des archives de Papas issus de la fameuse « jarre d'Edfou » connaît désormais un nouveau développement, avec l'inclusion de documents conservés ailleurs qu'à l'Ifao et un élargissement de la fourchette chronologique. Les deux textes fragmentaires dont l'édition est ici proposée justifient bien le nouveau titre du projet, « Edfou au VII^e siècle[1] ».

Le papyrus étudié ici appartient à l'inventaire dit Nouvelle Série (NS) (en l'occurrence NS 5 r° et v°)[2]. En subsistent trois fragments : A (L 14,7 cm × H 12,8 cm) et deux fragments non placés B (L 6 cm × H 1,5 cm) et C (L 4,8 cm × H 2 cm).

Au recto, se trouve un cautionnement grec fragmentaire (**16**) écrit dans une cursive penchée à droite qui peut se rencontrer aussi bien à l'époque arabe qu'à la fin de l'époque byzantine, ce qui est notable pour les considérations qui vont suivre sur la datation de ce texte. Après sa péremption, le verso de l'acte a été remployé pour consigner une lettre copte en tête-bêche (**17**). À cet effet il a été découpé, au détriment notamment de sa partie gauche, où le passage du ciseau est visible.

16. CAUTIONNEMENT

Jean Gascou

La nature juridique de la pièce ressort de l'allusion à des ἐγγυηταί (fr. B), et des formulations du fr. A qui sont caractéristiques d'un cautionnement. La garantie, apportée par plusieurs ἐγγυηταί, a trait à la présence au poste d'un serviteur (παῖς). Cet agent accomplira son service auprès de la maison d'un maître, et obéira aux ordres de ce dernier. S'il se dérobe à ses devoirs, les garants, sur réquisition du maître, l'appréhenderont et le lui remettront, en lui ôtant tout motif d'immunité.

Deux lettres grecques du dossier de la jarre font allusion à des ἐγγύαι[3], mais il n'est pas sûr que notre acte appartienne à l'époque arabe. C'est ce qui ressort des clauses sur le droit d'asile dans A, 6-7. Très mutilées, elles se ramènent en l'état à A, 6 ἐκτὸς ἁγί[et A, 7]ς κυριακῆς. Des formules parallèles procurées en particulier par des cautionnements byzantins d'Antinoopolis, Aphroditè et Panopolis[4] autorisent à compléter A, 6 en ἐκτὸς ἁγί[ων περιβόλων

1 Pour une brève présentation du projet et les premières éditions qui en ont résulté, voir A. Boud'hors, A. Delattre *et al.*, « Un nouveau départ pour les archives de Papas. Papyrus coptes et grecs de la jarre d'Edfou », *BIFAO* 117, 2017, p. 1-38 (7 textes), et A. Boud'hors, A. Delattre *et al.*, « Papyrus coptes et grecs de la jarre d'Edfou (suite) », *BIFAO* 118, 2018, p. 1-46 (8 textes). Nous prenons la suite de ces deux articles pour la numérotation des textes. À partir du 1^er janvier 2019, « Edfou au VII^e siècle » a reçu le statut de programme Ifao, codirigé par Anne Boud'hors et Alain Delattre, cofinancé par l'Ifao, le LabEx Resmed, l'université de Bâle et l'IRHT. Le musée du Louvre est également partie prenante de ce programme.

2 Sur cet inventaire voir Boud'hors, Delattre *et al.*, « Un nouveau départ », p. 110, à propos des n^os 6 et 7.

3 *P. Apoll.* 41, 7 (mise sous caution d'une personne mise en cause dans un délit) ; *P. Apoll.* 46, 3 et 6 (sûretés pour garantir le paiement des impôts d'une tierce personne). Jean-Luc Fournet et moi-même avons éliminé *P. Apoll.* 7, 3 où, par suite du raccord d'un petit fragment à droite, nous substituons la lecture καὶ λαβεῖν κρίσιν μ[] à la restitution ἀπελθεῖν, καὶ λαβ[όντες ἐγγύας] proposée par Rémondon. L'affaire est judiciaire (lire à la l. 2 βλέπε̣τ̣[ε], τ̣ὸν ἀντίδικον τ̣[au lieu de . βλέπε̣τ̣[ε], τ̣[ὸν ἀποδίδοντα] (Rémondon).

4 *P. Bouriant* 19, dans la réédition de J. Gascou, « Un cautionnement adressé au gouverneur militaire et préfet augustal d'Égypte », reproduite dans J. Gascou, *Fiscalité et société en Égypte byzantine*, Paris, 2008, p. 459-473, sp. p. 465, l. 25 du texte grec.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

et A, 7 en καὶ ἁγία]ς κυριακῆς. Il s'agit d'exclure le παῖς des immunités conférées par les « saintes enceintes » (églises et monastères) et le « saint dimanche ». À moins que le notariat d'Edfou n'ait usé, sur cette matière, de formules particulières[5], les mêmes parallèles rendent à peu près inévitable, après ἐκτὸς ἁγί[ων περιβόλων, la restitution complémentaire καὶ θείων χαρακτήρων, soit une allusion aux « images impériales ». Comme la mention d'images impériales n'est plus envisageable après la conquête arabe de 642, notre texte devrait être assigné à l'époque byzantine. De fait les cautionnements coptes, souvent mal datés, mais dont une bonne partie est certainement postérieure à 642, omettent les images et, à la place des formules byzantines, énumèrent les lettres d'immunité (λόγος), le recours à la croix (σταυρός ; comprendre églises et monastères), et les jours de fête et/ou le dimanche[6].

La personnalité du παῖς de la l. A, 1 irait encore à l'appui de la datation suggérée. Nous n'avons conservé que la fin de son nom, soit]ρον. La trace précédant le ρ est compatible avec un ω dilaté du fait des contraintes de la ligature, si bien que nous aurions probablement la fin d'un nom composé en -δωρος. Or, il se trouve qu'un Θεόδωρος παῖς ou οἰκέτης, *domesticus*, fils de Chairèmon et époux de Sousanna, est partie prenante dans deux contrats d'Edfou datés de la première partie du règne d'Héraclius, *P. Edfou* 2 (619) et 3 (618). Dans le deuxième texte, où il est dit οἰκέτης (l. 8), il contracte avec sa femme un emprunt auprès d'un notable clarissime, de nom perdu. Le premier texte est une vente à terme de vin, en remboursement d'une dette fiscale, contractée par Aurèlios Sansnôs fils d'Apadios auprès de notre παῖς. La dette est garantie par la caution d'une vache, βούθηλιν (l. 9)[7]. Dans ces pièces, Théodoros ne porte pas le gentilice Aurelius, ce qui marque un statut servile ou peut-être une servitude temporaire, mais il a la capacité contractuelle et semble en fait libre dans ses affaires. D'après *P. Edfou* 2, il était intéressé par le vin, ce qui m'a conduit à le rapprocher d'un παῖς homonyme dans trois ostraca tardifs d'Edfou que j'ai récemment publiés[8]. Il y apparaît comme bénéficiaire de livraisons de vin, qu'il imputait sur les comptes de tierces personnes. J'ai alors avancé l'hypothèse qu'il était un agent économique gérant les stocks de vin d'une famille ou d'une institution, c'est-à-dire un homme d'importance[9]. Or le παῖς de notre fragment n'est sans doute pas le premier venu. Il est attaché à un οἶκος (A, 2), mot qui peut avoir un sens trivial, mais qui évoque les puissantes structures domaniales ainsi dénommées qui caractérisent la fin de l'époque byzantine

5 Par exemple, au lieu de ἁγία]ς κυριακῆς, une lecture σεπτῆ]ς κυριακῆς serait envisageable d'après un cautionnement memphite de 599, *BGU* I 255, 8. Il est cependant douteux que les tabellions d'Edfou se soient écartés de l'usage d'Antinoopolis, d'Aphroditè et de Panopolis, qui appartiennent au même ensemble régional, à savoir la province de Thébaïde.

6 Voir W.C. Till, « Die koptischen Bürgschaftsurkunden », *BSAC* 14, 1950-1957, p. 165-226, sp. § 18, p. 180-181 et § 19, p. 181-182. Les cautionnements coptes publiés ou republiés depuis lors, ainsi *CPR* IV 102, 103, 104, 106, 107, 108, ont parfois ces formules. En raison de données internes *CPR* IV 102, 103 et 104 sont certainement d'époque arabe.

7 Ce mot (un hapax papyrologique) se retrouve à plusieurs reprises dans une comptabilité grecque du dossier de la jarre, en cours d'étude par J.-L. Fournet, I. Marthot et moi-même, déposée à la Sorbonne (pochette 5).

8 J. Gascou, « Ostraca byzantins d'Edfou et d'autres provenances » in Mélanges Cécile *Morrisson*, TravMem 17), 2010, n^os^ 1-3, p. 360-364.

9 Son cas évoque l'οἰκέτης Mènas, qui représente (sans gentilice) la famille des Apions dans certaines de ses transactions (voir R. Mazza, *L'archivio degli Apioni, terra, lavoro e proprietà senatoria nell'Egitto tardoantico*, Bari, 2001, p. 136-137). De même, selon *SB* XXIV 16132, 12-13, l'οἰκέτης Apphouas (sans gentilice) est un agent de premier plan dans l'organisation de la *domus divina* d'Oxyrhynchus puisqu'il cumule la qualité de μειζότερος, *maior domus* (G. Azzarello, *Il dossier della « domus divina »* in *Egitto*, Göttingen, 2012, p. 32, 90-91).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

en Égypte. D'autre part, comme l'a remarqué Bernhard Palme[10], les clauses contre l'asylie se notent principalement dans des cautionnements où, directement (liturgies, impôts) ou indirectement (maintien au poste des colons), les intérêts de l'État sont en jeu. Or les grands domaines byzantins accomplissaient maintes fonctions administratives locales.

J'admets que mes propositions ne sont fondées que sur des restitutions, mais d'autres indices laissent à penser que le dossier de la jarre a une composante byzantine, s'expliquant probablement par des remplois de textes périmés[11].

P. Apoll. Inv. NS 5 r° [FIG. 1]

↓ A] -[
]̣ρον τὸν ὑμέτερον παῖδα κ̣[
] τ̣ῷ̣ ὑμετέρῳ οἴκῳ ὑπουργοῦντα [
πᾶ]σ̣α̣ν̣ δουλικὴν ὑπηρεσίαν [. . .]η̣[
] τ̣ὰ κελευόμενα αὐτῷ̣ παρ ὑμῶ̣[ν
5]ν̣ον παρ᾽ ἡμῶν ἑτοίμως ἔχ̣ο̣μ̣ε̣[ν
] ὑ̣μ̣ῖν ἐκτὸς ἁγί[ων περιβόλων
καὶ ἁγία]ς κυριακῆς κ[αὶ ?
] - - - - - - - - - [

1 ὑμετ- ‖ 2 ὑμετ- ὑπουρ- ‖ 3 ὑπηρ- ‖ 4 ὑμ- ‖ 5 ὑμῶν

... ôros, votre serviteur, (pour qu'il demeure ?) auprès de votre maison, qu'il serve ... à tout service d'esclave, (qu'il obéisse à tout) ce qui lui est ordonné par vous (et, s'il est recherché) par vous, nous sommes prêts (à vous le livrer), hors des saintes enceintes (et des images impériales ?) et du saint dimanche et ...

2 Au début suppléer peut-être un verbe signifiant « demeurer auprès de » (sc. votre maison), ainsi παραμένοντα (comparer *P. Strasb.* I 40, 30 : παραμεῖναι τῇ ὑμετέρᾳ λαμπρᾷ σο[φ]ίᾳ), à moins que ὑπουργοῦντα ne soit à rattacher à τ̣ῷ̣ ὑμετέρῳ οἴκῳ, soit « qu'il accomplisse des services pour votre maison ».

3 πᾶ]σ̣α̣ν̣ δουλικὴν ὑπηρεσίαν, « tout service d'esclave » ; comparer *P. Iand.* IV 62, 8-9 πᾶσαν δουλικὴν [ποιεῖν] χρείαν (BL VIII) ; *P. Coll. Youtie* II 92, 32-33 ἐπὶ τῷ ταύτην (une esclave temporaire) εἶναι ἐν τῷ ὑμετέρῳ οἴκῳ ἐξυπηρετοῦσαν πάσαις δουλικαῖς ὑμῶν ὑπηρεσίαις τε καὶ χρείαις. La formulation de *P. Strasb.* I 40, 32-33 πᾶσαν ἐπείξασθαι δουλικῇ αὐτῇ

10 « Asyl und Schutzbrief im spätantiken Ägypten » *in* M. Dreher (éd.), *Das antike Asyl. Kultische Grundlagen, rechtliche Ausgestaltung und politische Funktion*, Cologne, Weimar, Vienne, 2003, p. 203-236, sp. p. 215-228.

11 Voir en particulier les *ekmartyria* coptes *P. Apoll.* 74 r° publiés dans BOUD'HORS, DELATTRE *et al.*, « Papyrus coptes et grecs » texte **8**, remployés pour un compte fiscal d'époque arabe (texte **9**, olim *P. Apoll.* 74), réédité et complété dans le même article par Esther Garel et Jean Gascou. En revanche, le morceau de contrat publié par Ruey-Lin Chang dans BOUD'HORS, DELATTRE *et al.*, « Un nouveau départ », p. 114-116, s'est peut-être introduit dans notre dossier par suite d'une erreur d'inventaire (cf. la remarque éditoriale, p. 115).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ὑπηρεσίαν est corrompue et n'a pas été traduite dans O. Montevecchi, *I contratti di lavoro e di servizio nell'Egitto greco romano e bizantino*, Milan, 1950, nº 19, p. 80. Il faut lire ou comprendre δουλικὴν. Le αὐτῇ est une lecture de J.-L. Fournet déjà reprise dans la DDBDP (qui en donne la référence). Cette forme est sans doute à comprendre comme une erreur pour αὐτοῦ, sc. le serviteur (communication de J.-L. Fournet le 8 mars 2019).
Comme le dernier signe lu est probablement un η, on serait tenté de restituer πλ]η[ροῦντα (ἀποπλη[ροῦντα est trop long).

4 On peut compléter au début καὶ (πάντα)] τὰ κελευόμενα αὐτῷ παρ' ὑμῶ̣[ν ; à la fin le verbe attendu est ἐκτελέσαι, accomplir (par exemple *P. Köln* II 102, 9 ; *P. Strasb*. I 40, 43).

5 Les textes parallèles de l'époque suggèrent de restituer ἐπιζητούμε]ν̣ον, ou, pour nous limiter aux formules thébaines, ζητούμε]ν̣ον, mais il faut supposer ensuite une graphie phonétique ἡμῶν pour ὑμῶν. Voir sur ces clauses B. Palme, « Pflichten und Risiken des Bürgen in byzantinischen Gestellungsbürgschaften » *in* G. Thür, F.J. Fernandez Nieto (éd.), *Symposion 1999. Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte (Pazo de Mariñán, La Coruña, 6.-9. September 1999). Comunicaciones sobre historia de derecho griego y helenístico (Pazo de Mariñán, La Coruña, 6-9 septiembre de 1999)*, Cologne, Weimar, Vienne, 2003, p. 531-555, sp. p. 536-537.

6 Suppléer par exemple au début, d'après la documentation parallèle, tout verbe à l'infinitif signifiant présenter ou livrer, ainsi παρενεγκεῖν, παραδώσειν, παραδοῦναι, παραστῆσαι, παραστήσασθαι.

7 Les compléments plausibles après κ[αὶ sont nombreux, ainsi des allusions à un statut, σχῆμα, social et juridique protecteur (Palme, *art. cit.*, ad l. 5, p. 547), mais je préfère n'en imposer aucun.

B
- - - - - - - -
]̣.[. . . .]̣.[
] ἐγγυητῶν ε̣.[
- - - - - - - - - -

1 εγ'γῦ-

C
- - - - - - -
]̣.αὐτον . .[
]̣.[.]ε. .ηθεισ[
- - - - - - - - -

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

17. LETTRE COPTE MENTIONNANT DES JARRES ROUGES

Anne Boud'hors

Si le contenu du texte ne peut guère être élucidé de manière précise, ni ses divers protagonistes identifiés, la mention de « jarres rouges » le rattache nettement à la documentation d'Edfou (voir commentaire ci-dessous). La lettre elle-même semble commencer à la ligne 3, avec la croix initiale et la formule « j'ai reçu ta lettre ». Les deux lignes qui précèdent ne ressemblent pas à une adresse. Elles peuvent constituer les restes d'un post-scriptum, ou de la fin de la lettre, qui ne pouvaient être écrits de l'autre côté du papyrus, déjà occupé par le texte grec. Ces deux lignes sont d'ailleurs plus serrées que le reste du texte.

La marge gauche est conservée. L'écriture, penchée à droite, présente d'assez nombreux traits minuscules (ⲏ, ⲓ, ⲙ, ⲣ ; le ⲧ descend également assez bas) et quelques ligatures ; les deux ⲥ de la ligne 6 ont une partie inférieure oblique qui descend nettement sous la ligne, contrairement aux ⲥ de ⲥⲥⲁⲓ (l. 1, 3, 10). La surligne est de longueur variable ; la diérèse (dans ⲛⲁⲓ et ⲁⲓ-) est marquée par un seul point. Cette écriture semble plutôt attribuable à la même période que le gros des archives coptes de la jarre qui concernent Papas (années 660-670), mais une date antérieure de quelques décennies n'est pas exclue.

P. Apoll. Inv. NS 5 v° [FIG. 2]

→ A

```
- - - - - - - - - - - - - - - -
ⲁⲩⲱ ⲛ̄ⲥⲥⲁⲓ ⲉⲣⲏⲥ [ - - - ]
ⲑⲉⲟⲫⲓⲗⲟⲥ ⲛⲁⲧⲁ̣[ - - - ]
† ⲁⲓ̈ⲭⲓ ⲛⲉⲕⲥⲥ̣ⲁ̣ⲓ̣ .[ - - - ]
ⲟⲩⲱⲱ ⲛⲓ̄ⲧⲛⲟⲟⲩ ⲡ̣ⲩⲣⲣ(ⲁ) ⲕ ⲛⲁⲓ ⲧⲱⲣⲁ̣ [ - - - ]
ⲧⲛⲟⲟⲩ ⲛⲁⲓ̈ ⲭⲉ ⲁⲓ̈ⲫⲓ ⲥⲟⲉ̣ ⲛ̄ⲧⲁⲣⲱⲉ ⲁⲛⲟ .[ - - - ]
ⲣⲱ ⲙⲛ̄ⲧⲁⲓ ⲥⲱⲃ ⲙⲛ ⲥⲱⲃ ⲛ̄ⲧⲓⲙⲓⲛⲉ ⲱⲁ̣ . .[ - - - ]
ⲛ̄ⲥⲁ ⲙⲛ̄ⲧⲥⲛⲟⲟⲩⲥ̣ ⲛ̄ⲗⲓⲅⲛⲉ ⲛ̄ .[ - - - ]
ⲭ̣ⲉ ⲁⲙⲉⲣⲏⲥ ⲧⲓⲥⲱⲧⲙ̄ .ⲗⲁⲩⲉ . .[ - - - ]
ⲁⲛ ⲥⲁ ⲛⲁⲙⲁ ⲭⲉ ⲉⲓⲛⲏⲩ ⲕⲁⲛⲧⲁⲕⲟⲩ† .[ - - - ]
ⲙⲁⲣⲥⲣⲟⲉⲓⲥ ⲉⲣⲟⲥ *vac.* ⲁⲕⲥⲥⲁⲓ ⲛⲁⲓ ⲉⲧⲃ̣ⲉ̣ [ - - - ]
ⲥ ⲙ̣ⲛ̄ ⲡⲟⲙⲉ ⲙ̄ⲙⲁⲣⲑⲁ ⲙⲛ̄ ⲧⲙⲟⲩⲫⲟ .[ - - - ]
```

4 πυρρ pap, ὥρα || 7 λίκνον

(fin de la lettre ?) … et la lettre au sud […] Theophilos … […]
+ J'ai reçu ta lettre […] veuille m'envoyer 20 jarres rouges. À l'heure […], [5] *envoie-moi (un message), car j'ai pris six jarres rouges … […] certes, je n'ai (plus ?) rien à voir avec une affaire de ce genre … […] sauf douze* likna *… […] … j'écoute/j'entends … […] … pour mes lieux, car je viens … […]* [10] *puisse-t-elle veiller sur elle ! Tu m'as écrit au sujet […] et du terrain argileux de Martha et de Tmoupho…*

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

2 Un Theophilos est attesté dans *P. Apoll.* 92B, 6.

4-5 Sur la mesure πυρρόν/ⲧⲁⲣⲱⲉ, voir *O. Edfou Copte* 39. L'éditrice renvoie à un papyrus grec d'Edfou daté des années 619-629, conservé à Yale et portant sur les deux faces des comptabilités faisant état de ce récipient, *SB* XXVIII 16902, 13 et 16903, 3, abrégé de la même façon (N. Kruit, K.A. Worp, « A Seventh-Century List of Jars from Edfu », *BASP* 39, 2002, p. 47-56).
ⲧⲱⲣⲁ : si la lecture est juste, ce serait un hapax dans les documents coptes. On pourrait avoir le début d'une expression du genre de celles qu'on trouve dans certaines lettres grecques :
- *O. Kell.* 138 (IV^e^ s.) : αὐτῆς ὥρας δεξάμενος τὰ γράμματα ἀπαίτησον Πισῆχθιν (« À l'heure même où tu auras reçu la lettre, demande à Pisêchtis… ») ;
- *P. Oxy* IX 1193 (IV^e^ s.) : [αὐτῆς] ὥρας δεξάμενός μου τὰ γράμματα ὄνον ἕνα πα[ράσχου] ;
- *P. Lond.* IV 1346 : δεχόμενος οὖν τὰ᾽ παρόντα γράμματα εὐθέως καὶ κατ᾽ αὐτὴν τὴν ὥραν πέμψον εἴ τί ἐστι … (« Quand donc tu recevras la présente lettre, aussitôt et à l'heure même, envoie [dire] si… »).
Il est vrai qu'en copte, on attendrait plutôt ⲡⲛⲁⲩ ou ⲛⲧⲉⲩⲛⲟⲩ. Mais la documentation d'Edfou nous a déjà fourni plusieurs nouveaux mots d'emprunt.

7 λίκνον, dans les textes coptes, est employé soit seul, soit suivi du mot ϩⲟⲙⲛⲧ, « cuivre ». Les traces de la lettre qui précède la lacune ne sont pas compatibles avec la seconde solution. Le mot qui suit ⲗⲓⲅⲛⲉ est probablement une préposition. Le mot est surtout caractéristique des textes thébains, mais se trouve aussi dans *O. Edfou Copte* 69, 5 et 120, 2.

8 L'interprétation de ⲁⲙⲉⲣⲏⲥ est difficile : faut-il y voir la contraction de ⲁⲙⲉ ⲉⲣⲏⲥ, « Viens au sud », avec une forme féminine de l'impératif (des formes féminines sont également présentes aux lignes suivantes) ? Ensuite, les traces d'encre entre ⲧⲓⲥⲱⲧⲙ̄ et ⲗⲁⲩⲉ sont très incertaines, tandis que la surligne sur le ⲙ semble inhabituellement longue : faut-il lire ⲧⲓⲥⲱⲧⲙ̄ ⲛ̄ⲗⲁⲩⲉ ? Et si oui, comment comprendre ? D'une part, le verbe ⲥⲱⲧⲙ est généralement construit avec la préposition ⲉ- ; d'autre part l'indéfini ⲗⲁⲩⲉ réclame le plus souvent un contexte négatif (la négation pouvait éventuellement se trouver plus tard dans la phrase, il paraît cependant difficile d'imaginer qu'il s'agit du ⲁⲛ qui se trouve au début de la ligne suivante).

9 ⲕⲁⲛⲧⲁⲕⲟⲩ† : séquence dont la décomposition n'est pas évidente ; faut-il voir dans ⲧⲁⲕⲟⲩ une forme du nom féminin ⲧⲁⲕⲟⲩⲓ (on aurait pu penser aussi à une forme de ⲧⲁⲕⲱ, qui se trouve indexée dans H.R. Hall, *Coptic and Greek Texts of the Christian Period from Ostraka, Stelae, etc. in the British Museum*, Londres, 1905, mais elle semble être un fantôme) ? On pourrait alors proposer ⲕⲁⲛ ⲧⲁⲕⲟⲩ †, « au moins, Takou, donne… », ou « soit Takou donne… », premier terme d'une alternative. ⲕⲟⲩ pourrait aussi être une forme méridionale de ⲕⲱ précédée d'une forme de première personne de conjonctif et suivie d'un article féminin ; mais rien de tout cela n'est réellement décisif.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

10 Il est difficile de dire si ϵρoc est un réfléchi (« Puisse-t-elle veiller sur elle-même »), ou renvoie à une autre personne féminine, ou encore a un sens neutre (« Puisse-t-elle y veiller »).

11 Le prénom Martha (précédé du titre Αὐρηλία) est attesté dans une vente de maison d'Edfou datée de 618 : *SB* I 5112, 5, 7, 14.
ομϵ désigne littéralement l'argile limoneuse, et par extension un terrain agricole.
τμογφο̣ [- - -] est probablement un nom de lieu composé avec le substantif féminin μογ(ϵ), « île », réalité agricole de l'Égypte rurale qui entre dans la construction de nombreux toponymes (Crum, *Dict.*, 160b) ; il fait écho aux microtoponymes grecs composés avec le mot νῆσος, fréquents dans la documentation d'Edfou (voir J.-L. Fournet, J. Gascou, « Papyrus inédits d'Edfou de la collection de l'Ifao », *BIFAO* 98, 1998, p. 171-196, part. p. 183-184).

B - -
.[
πλhν ϵιc ṇ̇tn̄ ̣̇.[
- - - - - - - - - -
2 πλήν

C - - - - - - - -
] *traces*? [
]. .ι ϵιτnooγ[
]θϵ n̄taïtaaγ ṇ[
- - - - - - - - - - - -

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

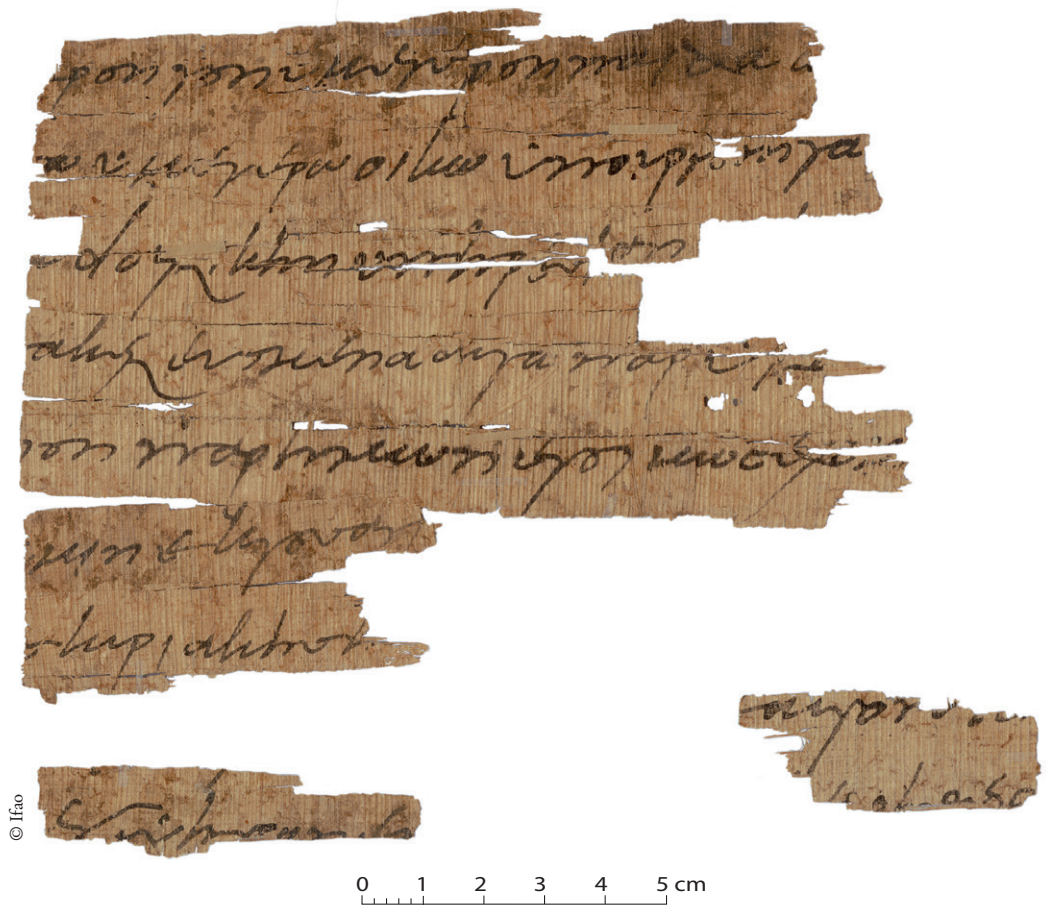


Fig. 1. P. Apoll. Inv. NS 5 r°.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



Fig. 2. P. Apoll. Inv. NS 5 v°.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net